

4 PLR

Société civile immobilière
au capital de 1.000 euros
Siège social : 98 chemin de Bel Air
81100 CASTRES
RCS CASTRES 900 289 075
ci-après la « Société »

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} MARS 2026

L'an deux mille vingt-six,
et le premier mars,

Les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire, sur convocation de la Gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Rénald ROSIER, représentant de la société HOLDING RR Gérante associée présente.

Le Président de séance constate que sont présents :

- La société « HOLDING RR » représentée par Monsieur Rénald ROSIER, détenteur en pleine-propriété de 250 parts sociales ;
- La société « HOLDING JLP » représentée par Monsieur Jean LAPORTE, détenteur en pleine-propriété de 250 parts sociales ;
- Madame Luz Maria DIAZ ABAD, détentrice en pleine-propriétaire de 250 parts sociales ;
- Madame Delphine ROSIER, détentrice en pleine-propriétaire de 250 parts sociales.

Total des parts des associés présents ou représentés : 1 000 parts détenues en pleine propriété sur les 1 000 parts composant le capital social.

Le Président de séance constate que tous les associés sont présent ou représentés et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport du Gérant,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par les articles 40 et 41 du décret 78-704 du 3 juillet 1978 ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Cession de parts sociales ;
- Agrément des cessions de parts sociales au profit Monsieur Rénald ROSIER ;
- Modification des statuts sous réserve de la réalisation de la cession de parts sociales ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION – AGREMENT D'UN CESSION DE PARTS SOCIALES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant, décide d'autoriser la cession de parts sociales envisagée par la société HOLDING RR et en conséquence d'agréer en qualité d'associé, conformément à la loi et à l'article 12 des statuts :

Monsieur Rénald, Alfred, Maurice ROSIER

Domicilié au 98 chemin de Bel Air à CASTRES (81100),

Né le 4 juin 1975 à DIJON (21),

De nationalité française,

Epoux avec Madame Delphine DELJARRY, dont le mariage a été célébré en la Mairie de CASTRES (81) le 7 mai 2022, sous le régime de la communauté réduite aux acquêts,

Cet agrément prendra effet à compter de ce jour et jusqu'au 15 avril 2026.

Passé ce délai, la demande d'agrément devra être renouvelée.

Cette décision mise aux voix, est approuvée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION – MISE A JOUR DES STATUTS

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive de la cession de parts autorisée sous la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier comme suit l'article 7 des statuts :

« ARTICLE 7 – MONTANT DU CAPITAL – PARTS SOCIALES

Le capital social est fixé à MILLE EUROS (1.000 euros).

Il est divisé en 1 000 parts égales de 1 euro chacune numérotées de 1 à 1.000 et entièrement libérées.

Ces parts sont réparties entre les associés dans les proportions suivantes :

- A la société HOLDING RR (RCS CASTRES 914 632 021),
90 parts sociales portant les numéros 1 à 50 et 801 à 840, ci 90
- A la société HOLDING JLP (RCS CASTRES 914 816 038),
250 parts sociales portant les numéros 51 à 300, ci 250
- A Madame Luz Maria DIAZ ABAD,
250 parts sociales portant les numéros 301 à 550 250
- A Madame Delphine DELJARRY,
250 parts sociales portant les numéros 551 à 800 250
- A Monsieur Rénaud ROSIER,
160 parts sociales portant les numéros 841 à 1 000 160

Total égal au nombre de parts composant le capital : 1000 ».

Cette décision mise aux voix, est approuvée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION – DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette décision mise aux voix, est approuvée à l'unanimité

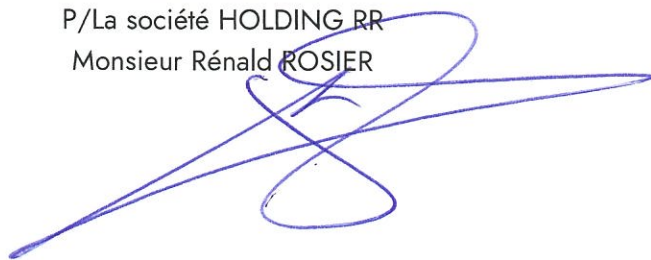
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance, les co-gérants et les associés présents.

Le Président de séance

P/La société HOLDING RR

Monsieur Rénaud ROSIER



P/La société HOLDING JLP
Monsieur Jean LAPORTE



Monsieur Rénaud ROSIER



Madame Delphine DELJARRY



Madame Luz Maria DIAZ ABAD

